

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Boîte Postale: 3243, Addis Abéba, ETHIOPIE Tél.: (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
CINQUIEME SESSION
13 AVRIL 2004
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/4(V)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR
LA SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 4^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba, les 15 et 16 mars 2004, j'ai informé le Conseil exécutif de l'évolution de la situation en République démocratique du Congo (RDC). J'ai, en particulier, rendu compte de la mise en place des institutions de transition prévues par l'Accord global et inclusif, adopté à Pretoria, en Afrique du Sud, le 17 décembre 2002, et endossé par les parties au Dialogue inter-congolais à Sun City, également en Afrique du Sud, le 2 avril 2003; du processus de pacification de la région de l'Ituri par les forces des Nations unies ; du dégel dans les relations entre les parties au processus de paix ; des préparatifs du processus électoral ; ainsi que la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays.

2. Le présent rapport fait le point de la situation en RDC, depuis mon dernier rapport.

II. SITUATION POLITIQUE

3. Il convient de rappeler que la mise en place des institutions de la République s'est accélérée après la formation du Gouvernement de transition, le 30 juin 2003. Le 22 août 2003, a eu lieu la cérémonie d'installation de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le 28 août 2003, la Commission électorale indépendante (CEI), l'Observatoire national des droits de l'homme, la Haute Autorité des Médias, la Commission Vérité et Réconciliation et la Commission de l'Ethique et de la lutte contre la corruption sont installées à leur tour.

4. La mise en place des institutions de transition et l'ambiance cordiale dans laquelle travaillaient les animateurs de chacune de ces structures avaient créé un nouveau contexte favorable au processus de paix en général et au processus électoral en particulier. La communauté internationale, de son côté, a tout mis en œuvre pour soutenir ces efforts, notamment la restauration de la paix et de la sécurité et l'appui au processus électoral.

5. Toutefois, ces derniers mois, la situation politique a connu une certaine détérioration, marquée qu'elle est par une difficile cohabitation entre les acteurs politiques congolais au sommet de l'Etat. Cette situation, qui affecte la conduite du processus de transition, s'est traduite par une succession d'incidents.

6. C'est ainsi que le 8 janvier 2004, en pleine séance du Conseil des Ministres, une vive altercation a opposé le chef de l'Etat, Joseph Kabila, au Ministre de l'Environnement et du Tourisme, issu de l'ancienne composante Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean Pierre Mbemba, qui assume les fonctions de Vice-Président de la République chargé de l'Economie et des Finances. En réaction à cet incident, le Président Kabila a quitté la salle du Conseil, et l'affaire s'est conclue par l'exclusion du Ministre concerné du Gouvernement.

7. En février 2004, la revue « Grands Lacs Magazine », paraissant à Londres, a publié une interview attribuée au Ministre des Transports, issu de l'Opposition politique. L'interview est jugée, par le MLC, comme étant diffamatoire et irrévérencieuse à l'endroit de J.P.Mbemba. Le MLC décide alors de suspendre la participation de ses membres aux institutions de la transition, jusqu'à « l'exclusion » du Gouvernement du Ministre des Transports. L'Opposition politique, que le Ministre représente au sein du Gouvernement, refuse de l'en retirer. Après de longs mois de médiation et de pressions de la part de la communauté internationale, le Président Kabila, en « signe d'apaisement », prend un acte suspendant pour un mois la participation de l'intéressé aux Conseils des Ministres.

8. Dans la nuit du 23 au 24 février 2004, la ville de Bukavu, au Sud Kivu, a été le théâtre d'affrontements sanglants, qui ont opposé la garde du Commandant de la 10^{ème} Région militaire, issu de l'ancienne composante « Gouvernement », à des soldats conduits par son adjoint (originaire de l'ancienne composante Rassemblement congolais pour la démocratie/Goma, RCD/G). La fusillade faisait suite à une perquisition, suivie « d'importantes saisies d'armes non déclarées », entre autres, au domicile du Major Kasongo, condamné à mort par contumace lors du procès sur l'assassinat du Président Laurent Désiré Kabila. Le Major Kasongo est arrêté par le Commandant de la Région militaire et transféré à Kinshasa.

Deleted: chez le

Deleted: Général

Deleted: Général

9. Ce transfert provoque une mutinerie au sein de la troupe, constituée presque exclusivement d'éléments de l'ancienne armée du RCD/G, et la mobilisation de toutes les structures de ce mouvement. A Kinshasa, le Président du Parti, Azarias Ruberwa, Vice-Président de la République chargé de la Défense et de la Sécurité, « exige la libération immédiate et sans condition du Général et son retour à Bukavu...faute de quoi, le Parti et ses alliés suspendent leur participation à toutes les institutions de transition...et se réserveront le droit d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour que le Major soit libéré». L'intervention rapide du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en RDC et du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) permet d'obtenir la libération du Général et son retour à Bukavu.

10. Le 8 mars 2004, le Président du RCD/G est chargé par le Gouvernement de présider la célébration de la Fête des femmes. Il est accueilli dans la salle, où se déroulait la cérémonie, par des milliers de femmes. Le Vice-Président est hué par une foule réclamant la « justice pour les milliers de femmes violées et tuées à l'Est de la RDC ». L'intéressé, qui ne put à prendre la parole pour délivrer le message du Gouvernement, est évacué de la salle par une porte dérobée. Le RCD/G proteste, et parle de complot et de tentative d'assassinat contre son Président.

Deleted: vêtues de la tenue du Parti réputé être celui du Président de la République

11. En outre, à la suite d'une requête du Président de la République, la Cour suprême publie un avis consultatif favorable au chef de l'Etat sur la désignation des responsables, au niveau de l'administration territoriale, de la diplomatie, des entreprises publiques, des services de renseignements et de la haute magistrature. Cet avis provoque débats et protestations au niveau de toutes les parties au processus de transition. Le chef de l'Etat est notamment accusé de vouloir imposer un pouvoir personnel.

Deleted: question

Deleted: du partage

Deleted: illités

12. De nombreux autres incidents entre les Vice-Présidents eux-mêmes, ainsi qu'entre eux et des Ministres issus d'autres anciennes composantes et entités que les leurs, sont venus s'ajouter à la longue liste des incidents mentionnés plus haut. De fait, les relations entre les acteurs du processus de paix ont été sérieusement affectées.

13. Compte tenu des menaces que cette situation fait peser sur le processus de paix, le CIAT a rencontré le Président de la République le 1^{er} mars 2004, pour lui faire part des préoccupations de la communauté internationale. Les discussions ont porté sur la difficile cohabitation des acteurs au sommet de l'Etat ; l'extension de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire congolais par la nomination des gouverneurs et leur adjoints; l'accélération des processus d'élaboration, d'adoption et de promulgation des lois, notamment celles relatives aux élections ; la mise en œuvre du processus de démobilisation, de désarmement de réinsertion (DDR) ; la restructuration et l'intégration de l'armée et des services de sécurité ; enfin, la mise en place de mesures de confiance entre la RDC et les voisins.

14. Après des discussions franches et approfondies sur toutes ces questions, les deux parties sont convenues de l'urgence d'y faire face, en vue d'accélérer le processus de paix et de combler les nombreux retards accusés dans le cadre de la transition. A cet égard, le Président a promis de s'y employer personnellement. Il a informé le CIAT que le Conseil des Ministres adopterait un code de bonne conduite à l'intention des membres du Gouvernement.

III. EVENEMENTS DE LA NUIT DU 27 AU 28 MARS 2004, A KINSHASA

15. C'est dans ce contexte qu'un groupe d'assaillants a attaqué, à l'arme lourde, dans la nuit du 27 au 28 mars 2004, et de façon quasi simultanée, les camps militaires de Kokolo, de Tshatshi et de Ndolo. Dans la journée du 28 mars 2004, une vingtaine de personnes ont été présentées à la presse **et déclarés** par le porte-parole du Gouvernement, comme « des prisonniers ayant tenté de faire un coup d'Etat ». La tentative a été rapidement mise en échec par les forces de défense et de sécurité.

16. Alors que de fortes suspicions pesaient sur les éléments de l'ancienne Garde présidentielle de Mobutu Sese Seko, une personne se présentant comme le porte-parole d'une prétendue « armée céleste », jusqu'alors inconnue, a revendiqué l'attaque à partir de Brazzaville, ajoutant que son mouvement vit en clandestinité et qu'il n'a aucun lien avec des officiels congolais. Pour sa part, le Gouvernement congolais a nié que les assaillants soient venus de Brazzaville, et a réitéré que son territoire ne servira pas à la déstabilisation d'un pays voisin.

17. L'événement a fait l'objet d'appréciations divergentes au sein de la classe politique congolaise. Certains, dont d'importants acteurs de la transition, ont parlé de « mascarade », de « montage grossier » par les éléments radicaux de l'entourage du Président de la République, « pour distraire l'opinion nationale et internationale ». Toujours est-il que le Gouvernement a condamné « sans équivoque l'opération » et a décidé de mettre en place une Commission d'enquête comprenant des représentants de toutes les anciennes composantes et entités. Le Parlement et le Sénat se sont également saisi de cette affaire et ont, chacun, mis sur pied une Commission d'enquête. Trois Commissions d'enquête travaillent donc à la manifestation de la vérité sur les mêmes événements.

18. Les membres de la communauté internationale, pour leur part, ont vu en ces événements une tentative de déstabilisation des institutions de la transition, et l'ont condamnée comme telle. J'ai, moi-même, publié un communiqué dans lequel j'ai exprimé ma grave préoccupation. Je me suis réjoui de la mise en échec de cette tentative de déstabilisation des institutions de transition. J'ai appelé toutes les parties congolaises au processus de paix et de réconciliation nationale, ainsi que le peuple congolais dans son ensemble, à rester unis pour conduire la transition à son terme.

IV. PROCESSUS ELECTORAL

19. La CEI est l'institution nationale chargée par l'Accord global et inclusif et la Constitution de la transition de conduire le processus électoral. Une Commission technique a été mise en place par la communauté internationale, pour assister la CEI et coordonner l'assistance internationale au processus électoral.

20. La Commission technique se réunit une fois par semaine avec la CEI pour, entre autres, faire le point de l'évolution du processus, identifier les blocages et envisager les moyens de les surmonter. En dépit des rappels à l'ordre maintes fois réitérés par le CIAT et la société civile congolaise, en direction des différentes parties au processus de transition, la loi organique portant organisation des élections n'a toujours pas adoptée. Un premier texte, élaboré et soumis par le Parlement, en février 2004, a fait l'objet d'un rejet quasi unanime par les parties congolaises, ainsi que d'une vive critique du CIAT. Un texte révisé tenant compte des observations qui ont été faites est toujours attendu.

21. Tout comme la loi organique, d'autres textes tout aussi importants n'ont pas été finalisés. Il s'agit, entre autres, des lois sur la nationalité, la décentralisation, l'amnistie, l'identification des électeurs, et sur la défense nationale et les forces armées. Pour accélérer ce processus et, partant, respecter les échéances, il a été proposé que l'élaboration de certains projets de loi soit confiée à d'autres institutions de la transition que le Parlement. A ce jour, seule la loi sur les partis politiques a été promulguée par le Président de la République.

22. D'une façon plus générale, il apparaît ainsi que, neuf mois après la mise en place des institutions de la transition, et en dépit des efforts concertés de la communauté internationale, la mise en œuvre de l'Accord global et inclusif connaît un retard préjudiciable à la suite du processus de paix. En effet, le pays n'est toujours pas réunifié ; l'armée et les services de sécurité ne sont pas encore intégrés ; l'autorité de l'Etat n'est pas restaurée sur l'ensemble du territoire national, du fait notamment des divergences qui ont longtemps persisté entre les anciennes composantes et entités sur la répartition des postes de gouverneurs et de vice-gouverneurs des provinces.

23. Ces graves entorses dans la mise en œuvre de volets importants de l'Accord global et inclusif affectent l'ensemble du processus et risquent de compromettre la feuille de route de la transition. Des observateurs expliquent cette situation par ce qu'ils appellent «la peur de nombreux acteurs du processus de paix de devoir affronter prochainement la vérité des urnes». Pour cette raison, ils mettraient des obstacles pour maintenir le statu-quo, seul moyen pour sauvegarder leurs acquis.

V. SITUATION MILITAIRE ET SECURITAIRE

24. Le respect du cessez-le-feu par les principaux belligérants a permis de réaliser d'importants progrès dans le processus de paix. Bien que timidement encore, la formation des embryons des brigades unifiées et intégrées se poursuit, grâce au soutien des partenaires extérieurs du processus de paix. Le 18 mars 2004, 900 militaires issus des armées des anciens belligérants ont terminé leur formation à Kisangani ; ils seront déployés en Ituri, pour appuyer les efforts de la MONUC dans la région. Cependant, si la guerre proprement dite a quasiment cessé, la sécurité est encore loin d'avoir été restaurée sur l'ensemble de la RDC.

25. Dans la région de l'Ituri, les traditionnels affrontements entre les milices armées ont fait place aux attaques fréquentes perpétrées par les groupes armés contre les soldats de la MONUC, aujourd'hui déployés dans de nombreux villages à l'intérieur de la région. Ces attaques viseraient à obtenir, par la pression, l'intégration de ces groupes au sein des institutions de transition.

26. Dans les Kivus et à Kinshasa, les découvertes de caches d'armes et de munitions se sont multipliées, renforçant le sentiment d'insécurité chez les populations, ainsi que leur scepticisme vis-à-vis du processus en cours. En outre, des milices dissidentes des groupes Mai-Mai ayant intégré les institutions de la transition commettraient des exactions contre les populations dans plusieurs villages des deux Kivus.

27. Au Nord Katanga, des forces « incontrôlées » tuent et pillent les populations sans être inquiétées. Le Gouvernement envisage d'y envoyer une mission conjointe, comprenant des représentants des Ministères de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Défense et de la Sécurité, de la Démobilisation et des Anciens Combattants, pour faire l'état des lieux et prendre les mesures qui s'imposent, afin de rétablir l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens.

28. L'embargo sur les armes, imposé par la résolution 1493 du 28 juillet 2003 du Conseil de sécurité des Nations unies est régulièrement violé. Pour mettre fin à ces violations préjudiciables à la préservation de la paix au Congo et dans la région, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Accord global et inclusif, le Conseil de sécurité a adopté, le 12 mars 2004, la résolution 1533 sur la RDC sur les mesures à mettre en place pour faire respecter l'embargo. A cet égard, le Conseil a décidé de mettre en place un Comité du Conseil de sécurité, composé de tous ses membres, pour veiller au respect scrupuleux de l'embargo.

VI. ROLE DE L'UNION AFRICAINE

29. Membre du Comité international d'accompagnement de la transition et de la Commission technique mise en place par la communauté internationale pour soutenir le processus électoral, l'Union africaine soutient activement le processus de transition, aux côtés des Nations unies, de l'Union européenne, des représentants à Kinshasa des pays membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres partenaires africains et étrangers du processus de paix. A travers mon Représentant spécial en RDC, Martin Bongo, l'UA prend part à toutes les réunions du CIAT et de la Commission technique.

30. L'UA participe également aux nombreuses missions qu'effectuent, à l'intérieur du pays, ces deux organes internationaux d'appui à la transition. C'est ainsi que le Bureau de l'UA a pris part à une mission conjointe, comprenant des représentants des Nations unies, du gouvernement de transition, de l'Ambassade de France, de la Belgique, de l'Espagne, du PNUD et de l'Union européenne, qui a séjourné à la fin du mois de février 2004, à Bunia, en Ituri. Sur place, la délégation a eu une séance de travail avec les responsables des groupes armés, lesquels ont pris l'engagement de reprendre le dialogue avec le Gouvernement pour trouver une solution à l'instabilité que connaît la région. La délégation a inauguré la nouvelle prison, le tribunal et le commissariat de police de la ville.

31. D'une façon générale et grâce à son Bureau de liaison, l'Union africaine entretient des contacts réguliers, aussi bien avec les acteurs congolais du processus de paix, qu'avec ses partenaires extérieurs dans le processus.

32. Pour ma part, j'avais envisagé d'effectuer une mission de travail en RDC, du 19 au 21 décembre 2003, pour soutenir le processus en cours. En raison du calendrier chargé du Président Kabila, la mission a été remise à plus tard.

33. Dès la signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, en juillet 1999, l'OUA avait, avec les parties, mis en place une Commission militaire mixte (CMM), pour assurer le respect du cessez-le-feu. La CMM a joué un rôle déterminant dans ce sens, en attendant le déploiement de la MONUC. Aujourd'hui que sa mission est pleinement remplie et que la MONUC a entièrement pris la relève, il convient de convoquer une réunion du Comité politique pour décider de la dissolution formelle de la CMM.

VII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

34. Depuis l'adoption de l'Accord global et inclusif, des progrès significatifs ont été accomplis, en particulier avec la mise en place des institutions de transition. Toutefois, à 15 mois de la fin de la transition en RDC, le processus de paix fait face à de sérieuses difficultés. La communauté internationale, qui s'est tant investie pour promouvoir la paix et la stabilité en RDC, doit intensifier ses efforts pour assurer l'aboutissement des efforts déployés depuis plus de cinq ans

maintenant. D'autant que des retards importants ont été accusés dans la mise en œuvre de l'Accord global et inclusif.

35. Dans ce contexte, le Conseil de paix et de sécurité pourrait:
- i. exprimer sa grave préoccupation face à la tension au sommet de l'Etat qui mine la confiance entre les acteurs et affecte négativement le processus de transition ;
 - ii. regretter les retards accusés dans la mise en œuvre des programmes de la transition ;
 - iii. inviter les parties, chacune en ce qui la concerne, à accélérer l'élaboration des lois organiques, la réunification du pays et la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays, ainsi que l'intégration de l'armée et des services de sécurité et la mise en œuvre du programme DDR ;
 - iv. appeler les pays voisins du Congo, à continuer à soutenir les efforts de la MONUC pour faire respecter l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Deleted: 36. Je me propose de dépêcher très prochainement une mission interdépartementale en RDC pour procéder à une évaluation d'ensemble des processus en cours et formuler des recommandations sur l'action future qui devrait être celle de l'UA en appui aux efforts en cours. ¶

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2004

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in the Democratic Republic of Congo (DRC)

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2525>

Downloaded from African Union Common Repository